

ANNEXE 2

ICC » Structure de la Cour » Chambres » Les juges »
Mme la juge Silvia Alejandra FERNÁNDEZ DE
GURMENDI (Argentine), Présidente



Mme la juge Silvia Alejandra FERNÁNDEZ DE GURMENDI (Argentine), Présidente



Entrée en fonction le 18 novembre 2009 pour un mandat de huit ans et deux mois (pour pourvoir un poste judiciaire vacant). Présidente de la Cour depuis le 11 mars 2015 pour un mandat de trois ans. Éluë parmi le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, liste A.

La juge Silvia Fernández de Gurmendi (1954) a plus de 20 ans de pratique dans le domaine des droits de l'homme, du droit international et du droit humanitaire. Avant de prendre ses fonctions à la Cour, elle travaillait au Ministère des affaires étrangères où elle était Directrice générale des droits de l'homme. Elle a représenté l'Argentine à l'occasion d'affaires portées devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Elle a également représenté l'Argentine devant les organes chargés de la protection des droits de l'homme, au niveau international et régional, et délivré des avis sur des questions relatives à la justice transitionnelle et à la prévention du génocide et d'autres crimes internationaux. La juge Fernández de Gurmendi a contribué à la création de la Cour et à sa mise en place. Elle a aussi participé aux négociations des instruments complétant le Statut de Rome en tant que présidente du Groupe de travail sur le Règlement de procédure et de preuve et du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression. Son expérience universitaire comprend l'enseignement du droit international pénal à l'Université de Buenos Aires et à l'Université de Palerme en qualité de professeur, et l'enseignement du droit international à l'Université de Buenos Aires en qualité de professeur assistant. La juge Fernández de Gurmendi est également l'auteur de nombreuses publications nationales et internationales concernant la Cour pénale internationale, portant entre autres sur le rôle du Procureur, la procédure pénale et les définitions de la notion de victime.

